

PREFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Délégation Départementale des Alpes de Haute-Provence

Rue Pasteur
CS 30229
04013 DIGNE LES BAINS Cedex
Tél : 04 13 55 88 20
Fax :
Courriel : ars-paca-dt04-sante-environnement@ars.sante.fr
Affaire Suivie par : ALLEMAND Evana
Téléphone : 04 13 55 88 46
Recontrôle suite au prélèvement du

**RESULTATS D'ANALYSES
D'EAU DE CONSOMMATION**

Code de la Santé Publique - Art.R1321-29

Résultat partiel du prélèvement du : **06-oct.-20**

Date d'émission : **09-oct.-20**

COMMUNE : VENTEROL

PSV	Nom Point de Prélèvement	Lieu prélèvement
1171	HAMEAU LES MARMETS	CHALET VERT ENTRÉE DU HAMEAU, ABONNE ROBINET CUISINE
Réseau : 1063	HAMEAU LES MARMETS	Population : 6,00

Résultats des Analyses

Paramètre	Valeur	Norme	Paramètre	Valeur	Norme
Escherichia Coli (pour 100 ml) :	<1	0/100 ml	Bactéries coliformes /100ml-MS	15	0
Enterocoques pour 100 ml :	12	0/100 ml			
Chlore libre (mg/l) :	0,08				
Turbidité (NFU) :	0,61				

Restriction Usage

Le prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, cité ci-dessus, présente de nouveau un ou plusieurs dépassements des limites de qualité bactériologiques fixées par le Code de la Santé Publique.

Il est de votre responsabilité :

- d'informer immédiatement tous les consommateurs desservis par cette eau du risque sanitaire. L'eau ne doit pas être utilisée pour les usages domestiques comme la boisson, la préparation des aliments et le lavage des dents. L'eau du robinet reste utilisable pour les sanitaires;
- d'informer les consommateurs d'avoir recours à de l'eau embouteillée, ou de l'eau du réseau préalablement bouillie pendant une minute, pour leur alimentation ;
- de mettre à disposition de l'eau embouteillée aux consommateurs ;
- de procéder à l'affichage de la présente alerte ;
- d'effectuer une enquête afin de déterminer la cause de la non-conformité de l'eau (inspection des ouvrages) ;
- de prendre des mesures correctives afin de rétablir la qualité de l'eau.

Dans l'immédiat, il vous est conseillé de procéder à une chloration manuelle du réservoir à raison de 0.3L d'eau de javel à 9.6% ou 1.2L d'eau de javel à 2.6% pour 100 m3 d'eau, de manière à obtenir un taux de chlore libre d'environ 0.3mg/L au réservoir. Le rajout de chlore devra être renouvelé tant que perdureront les causes de la contamination bactériologique. Le taux minimal de chlore libre à atteindre en tout point du réseau de distribution est de 0.1mg/L.

Signé

L'Ingénieur Principal d'Etude Sanitaire

C. CHAUVIN

Destinataires	Téléphone	Fax	Courriel	
Exploitant	MAIRIE DE VENTEROL	0492541212	0492540292	mairie.venterol@wanadoo.fr
Maître d'Ouvrage	MAIRIE DE VENTEROL	0492541212	0492540292	mairie.venterol@wanadoo.fr

Un nouveau contrôle sera réalisé la semaine prochaine. Vous avez cependant la possibilité, à l'issue de votre intervention, de solliciter ce contrôle dans les meilleurs délais.

Il conviendra de rendre compte à l'ARS-DD04 dans les 24 heures des mesures que vous aurez prises.

Demande de recontrôle : LOT n°1/ARS PACA/DD04 -09/10/2020 14:24:40 Nouveau prélèvement - Semaine : S42 Par : CARSO

Analyses en recontrôle Type Lieu exact de prélèvement

[:D1CL2](#) S1

Signé

L'Ingénieur Principal d'Etude Sanitaire

C.CHAUVIN

	Destinataires	Téléphone	Fax	Courriel
Exploitant	MAIRIE DE VENTEROL	0492541212	0492540292	mairie.venterol@wanadoo.fr
Maître d'Ouvrage	MAIRIE DE VENTEROL	0492541212	0492540292	mairie.venterol@wanadoo.fr